



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ



De

Et

De

Célébré le

à h

Dossier complet déposé le



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Il faut être majeur pour se marier.
- *Une dispense d'âge peut être accordée, exceptionnellement, par le procureur de la République pour des motifs graves.*
- Vous ne devez pas être déjà marié, que ce soit au regard de la loi française ou d'une loi étrangère.
- Un lien de parenté ou d'alliance trop proche est une cause d'empêchement du mariage.
- Chacun doit consentir au mariage, de façon libre et éclairée.
- Si l'un des futurs époux est sous tutelle ou sous curatelle, il doit obtenir l'accord du curateur du juge des tutelles ou du conseil de famille.
- À défaut de consentement libre et éclairé, le mariage est déclaré nul sur demande d'un des époux ou du procureur de la république, dans un délai de 5 ans.

ATTENTION

Une personne en instance de divorce ou simplement séparée de corps est considérée comme encore mariée. En revanche, il est possible d'être déjà engagé par un Pacs, conclu ou non avec le futur époux car le mariage dissout automatiquement le pacs.

DÉPÔT DU DOSSIER DE MARIAGE

Pour permettre au secrétaire de la mairie de préparer à l'avance l'acte de mariage et d'éviter ainsi le jour de la cérémonie une longue attente dans les bureaux, les futurs époux sont invités à rapporter le dossier à la mairie **2 mois avant** la date fixée pour le mariage, dûment rempli et accompagné des pièces justificatives.

Une fois le dossier complet, l'officier d'Etat-Civil auditionne les futurs époux ensemble s'il l'estime nécessaire, il peut également demander à s'entretenir avec l'un ou l'autre. Cette audition est obligatoire mais peut, à titre dérogatoire, ne pas avoir lieu, en cas d'impossibilité ou si elle n'apparaît pas nécessaire à l'officier d'Etat-Civil.

Si un des futurs époux réside à l'étranger, l'audition peut être effectuée par l'autorité diplomatique ou consulaire territorialement compétente.

CONTESTATION DU DOSSIER DE MARIAGE

Que ce soit avant ou après l'audition, la mairie peut d'elle-même refuser un dossier de mariage. Elle peut également demander au procureur de la République d'interdire la célébration du mariage souhaité.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

GUIDE DES FUTURS ÉPOUX

PIÈCES À PRODUIRE POUR LES FUTURS ÉPOUX

- Acte de naissance (*Délivré depuis moins de 3 mois au jour du mariage*)
- Justificatif de domicile et/ou de résidence de moins de 3 mois
- Pièce d'identité (*Carte Nationale d'identité, Passeport, Carte de séjour ou de résident, permis de conduire ou document délivré par une autorité publique*)
- Copie de la pièce d'identité des témoins + justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant commun du couple (*si existant*)
- Livret de famille (*si existant*)
- Contrat de Mariage (*si existant*)

PIÈCES À PRODUIRE DANS LE CAS D'UN REMARIAGE

- Copie de l'acte de mariage portant la mention de divorce (moins de 3 mois)
Ou
- Acte de décès du précédent époux ou de la précédente épouse (moins de 3 mois)

PIÈCES À PRODUIRE DANS LE CAS DU MARIAGE AVEC UN ÉTRANGER OU UNE ÉTRANGÈRE (*en complément des pièces demandées pour les français*)

- Copie de l'acte de naissance de moins de 6 mois au jour du mariage traduit en français (*par un traducteur officiel*) ou acte plurilingue
- Certificat de coutume
- Certificat de célibat

ENCAS DE CONTRAT DE MARIAGE

- Certificat du Notaire

PIÈCES À PRODUIRE POUR LE MARIAGE D'UN MINEUR

- Consentement du père et/ou de la mère
- Consentement du conseil de famille ou du responsable légal ou du juge des tutelles

ATTENTION

Des éléments complémentaires peuvent être demandés suivant la situation des futurs mariés.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

GUIDE DES FUTURS ÉPOUX

DÉLIVRANCE DES COPIES D'ACTES DE NAISSANCE

Copie intégrale de l'acte de naissance (Art. 70) à demander à la mairie du lieu de naissance. Futur époux ou future épouse qui a acquis ou recouvré la nationalité française ainsi que les français nés à l'étranger doivent s'adresser au :

Service central de l'État-Civil 44941

NANTES CEDEX 09

Ou par internet : diplomatie.gouv.fr/fr/

CONTRAT DE MARIAGE

1. La communauté réduite aux acquêts :

Ce régime s'applique aux couples qui se marient sans établir de contrat.

Chacun conserve la propriété des biens qu'il possédait avant le mariage, de même que ceux éventuellement reçus en héritage par la suite. En revanche les biens acquis durant le mariage sont communs, de même que les dettes contractées par chacun. Si le mariage se défait, les biens de la communauté sont partagés en deux parts égales, mais chacun récupère ses biens propres.

2. La communauté universelle :

Sous ce régime, les biens possédés avant le mariage, comme ceux acquis après le mariage, deviennent des biens communs. C'est un choix à haut risque : en cas de divorce, il faudra tout partager.

Mais il est possible de limiter cette mise en commun aux biens mobiliers : faire un don au ménage de sa voiture de célibataire mais conserver en propre l'appartement reçu des parents, par héritage. Cette fois le risque est calculé.

3. La séparation des biens :

La plupart des époux qui font un contrat adoptent ce régime. Chacun reste propriétaire des biens qu'il possédait, mais aussi de ceux acquis avec ses propres revenus une fois mariés.

Le mari et la femme gèrent séparément et librement leur patrimoine. Chacun assume seul la responsabilité des dettes qu'il a pu contracter. Ce régime est recommandé quand l'un des deux époux exerce une profession libérale ou tient un commerce, afin d'éviter que les biens du ménage aient à répondre des conséquences d'une faillite.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉPOUX

NOM _____

Prénom(s) _____

Né le _____

À (Ville et département) _____

Domicilié à (adresse complète) _____

Nationalité _____

Profession _____

N° de téléphone _____ Courriel _____

Avant le mariage : ☐ Célibataire ☐ Divorcé depuis le _____

☐ Veuf depuis le _____

☐ Pacsé depuis le _____

Fils de

NOM et Prénom(s) du Père _____

Décédé ☐ Oui ☐ Non

Domicilié à (adresse complète) _____

Profession _____

Et de

NOM et Prénom(s) de la Mère _____

Décédée ☐ Oui ☐ Non

Domiciliée à (adresse complète) _____

Profession _____

Signature de l'époux



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 6 du décret n°53 914 du 26 septembre 1953 modifié par le décret n°97 851 du 16 septembre 1977)

À REMPLIR PAR LE FUTUR ÉPOUX

Je soussigné _____

Né le _____

À (Ville et département) _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

• Que je suis célibataire ☐ Oui⁽¹⁾ ☐ Non⁽²⁾

• Si la réponse est «NON» :

Que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré

À _____ Le _____

Avec (NOM et Prénom(s)) _____

a) Dissous par décès survenu À _____ Le _____

b) Dissous (par jugement ou arrêté) de divorce rendu le _____

Par _____

• Que je suis domicilié à (adresse complète) _____

Ou

• Résidant à (adresse complète) _____

Depuis le _____

À _____

Le _____

Signature de l'époux

(1) OUI : Union libre/PACS

(2) NON : Marié/Divorcé/Veuf



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉPOUSE

NOM _____

Prénom(s) _____

Née le _____

À (Ville et département) _____

Domiciliée à (adresse complète) _____

Nationalité _____

Profession _____

N° de téléphone _____ Courriel _____

Avant le mariage : ☐ Célibataire ☐ Divorcée depuis le _____

☐ Veuve depuis le _____

☐ Pacsée depuis le _____

Fille de

NOM et Prénom(s) du Père _____

Décédé ☐ Oui ☐ Non

Domicilié à (adresse complète) _____

Profession _____

Et de

NOM et Prénom(s) de la Mère _____

Décédée ☐ Oui ☐ Non

Domiciliée à (adresse complète) _____

Profession _____

Signature de l'épouse



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 6 du décret n°53 914 du 26 septembre 1953 modifié par le décret n°97 851 du 16 septembre 1977)

À REMPLIR PAR LA FUTURE ÉPOUSE

Je soussignée _____

Née le _____

À (Ville et département) _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

• Que je suis célibataire ☐ Oui ☐ Non

• Si la réponse est «NON» :

Que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré

À _____ Le _____

Avec (NOM et Prénom(s)) _____

a) Dissous par décès survenu À _____ Le _____

b) Dissous (par jugement ou arrêté) de divorce rendu le _____

Par _____

• Que je suis domiciliée à (adresse complète) _____

• Résidant à (adresse complète) _____

Depuis le _____

À _____

Le _____

Signature de l'épouse

(1) OUI : Union libre/PACS

(2) NON : Mariée/Divorcée/Veuve



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Un contrat de Mariage a-t-il été établi ? ☐ Oui ☐ Non

Si la réponse est « OUI » : Fait le _____ Par _____

Adresse complète _____

- Avez-vous des enfants en commun ? ☐ Oui ☐ Non

Si la réponse est « OUI » : Nom / Prénoms / Date et ville de naissance

Enfant 1 _____

Enfant 2 _____

Enfant 3 _____

Enfant 4 _____

Enfant 5 _____

- Un livret de famille a-t-il été établi ? ☐ Oui ☐ Non

a. Si la réponse est « OUI » : merci de le rapporter en mairie pour y ajouter le mariage

b. Si la réponse est « NON » : il sera complété par la mairie de Freneuse

Si absence d'enfant(s), il vous sera remis le jour du mariage

Si vous avez des enfants en commun, il faudra nous le remettre 15 jours afin que nous puissions le préparer.

- Échange des alliances en mairie ? ☐ Oui ☐ Non

- Voulez-vous une musique d'entrée et/ou de sortie de cérémonie ?

☐ Oui (prévoir une enceinte Bluetooth) ☐ Non

- Combien d'invités ? _____

- Prévoyez-vous de jeter des pétales de fleurs ou des confettis ? ☐ Oui ☐ Non

Si la réponse est « OUI » : Une personne de votre entourage devra nettoyer (la mairie prêtera le matériel en conséquence)

- Le mariage sera-t-il célébré religieusement ? ☐ Oui ☐ Non

- Les intéressés (époux (se), parents appelés à donner leur consentement, témoins) savent-ils tous signer ?

☐ Oui ☐ Non

- Publication dans le Bulletin Municipal ? ☐ Oui ☐ Non



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LISTE DES TÉMOINS (*18 ans révolus*)

POUR LE FUTUR ÉPOUX

1^{er} témoin (obligatoire)

NOM _____

Prénom(s) _____

Né(e) le _____ À (Ville et département) _____

Domicilié(e) à (adresse complète) _____

Profession _____

2^e témoin (facultatif)

NOM _____

Prénom(s) _____

Né(e) le _____ À (Ville et département) _____

Domicilié(e) à (adresse complète) _____

Profession _____



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LISTE DES TÉMOINS (18 ans révolus)

POUR LA FUTURE ÉPOUSE

1^{er} témoin (obligatoire)

NOM _____

Prénom(s) _____

Né(e) le _____ À (Ville et département) _____

Domicilié(e) à (adresse complète) _____

Profession _____

2^e témoin (facultatif)

NOM _____

Prénom(s) _____

Né(e) le _____ À (Ville et département) _____

Domicilié(e) à (adresse complète) _____

Profession _____

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur informatique par la commune de Freneuse afin de traiter votre demande d'acte d'état civil et vous transmettre l'acte demandé. Elles sont collectées par le service en charge de l'État civil et sont destinées uniquement aux agents de ce service. Elles sont conservées pendant 1 an. La base juridique du traitement est une obligation légale.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données et de rectification en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpg@cigversailles.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.